

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour publication immédiate

Accès au lac : la Ville de Lac-Brome annonce plusieurs nouveautés pour la saison 2025

Lac-Brome, le 23 mai 2025 – À l’approche de la saison estivale, la Ville de Lac-Brome est fière de dévoiler plusieurs nouveautés concernant l’émission des vignettes pour embarcations nautiques ainsi que le fonctionnement de la station de lavage municipale. Ces nouveautés visent à simplifier les démarches pour les usagers tout en renforçant la protection du lac Brome et de ses affluents.

Un nouveau portail citoyen

Les résidents peuvent désormais se créer un compte citoyen [via le portail en ligne](#). Ce compte leur permettra de centraliser leurs informations et de soumettre des demandes liées à l’obtention des vignettes pour embarcations. D’autres services s’ajouteront au portail citoyen dans le futur, facilitant leur accessibilité.

Résidents : vignettes obligatoires pour toutes les embarcations

À compter de cette année, toutes les embarcations – motorisées et non motorisées (planches à pagaie, kayaks, etc.) – devront être munies d’une vignette individuelle. Les demandes doivent être faites en ligne sur le portail citoyen d’ici le 15 juin 2025. Après cette date, des constats d’infraction pourront être remis en cas de non-conformité. Les non-résidents devront passer par la station de lavage et avoir à bord le certificat de lavage donné par celle-ci lorsqu’ils naviguent sur le lac Brome.

« Ces changements marquent un autre pas vers une meilleure protection de notre lac tout en simplifiant la vie de nos citoyens, indique le maire de Lac-Brome, Richard Burcombe. Le nouveau portail citoyen et la station de lavage libre-service témoignent de notre engagement à moderniser nos services et à préserver la richesse naturelle de Lac-Brome pour les générations futures. »

Station de lavage libre-service et nouvel emplacement

La Ville annonce également avoir fait l’achat d’une nouvelle station de lavage, désormais libre-service, accessible en tout temps et relocalisée au 704, chemin Lakeside, à côté du bureau d’accueil touristique. Avec ses équipements de décontamination sans produits chimiques des compartiments internes, de la tuyauterie et du moteur, en plus de son affichage de la progression du lavage, la station possède une technologie avancée et à la fine pointe.

- Les résidents peuvent demander un accès gratuit lors de la demande de vignette.
- Les non-résidents devront acquitter des frais de 20 \$ pour le lavage des embarcations motorisées (des passes de saison sont également offertes au coût de 200 \$). Le service demeure gratuit pour les embarcations non motorisées.

Ces mesures s’inscrivent dans une volonté de préservation des milieux aquatiques et d’amélioration des services aux citoyens. Les plaisanciers sont invités [à consulter cette page](#) pour connaître les détails.

Source et information :

Ghyslain Forcier

Directeur des communications et
des relations avec les citoyens

Ville de Lac-Brome

450 243-6111, poste 228